



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 16 Décembre 2025 à 20 h 30

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Françoise KEITA, M. Romain LOSA, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : Mme Maria MARQUES (à M. Jean-Louis GREGOIRE),

Absents excusés : M. Eric LAHON

Absents non excusés : M. Robin CISNEROS, M. Daniel JUNG, Mme Claire MAZZOCCHI et Mme Manon REYEN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 16 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'ARRETER le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2025

– Par 13 voix pour, une abstention (M. Christophe PREVOST) et quatre voix contre (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Romain LOSA, M. Roberto ERNESTI et Hubert PAYEN)

DE PRENDRE ACTE des décisions du maire :

- **Décision n° 16/2025 du 20 octobre 2025** : Validation d'une commande avec l'entreprise FAB'ELEC 42, rue de la Corvée – 57640 SERVIGNY LES SAINTE BARBE pour la modification de l'éclairage de la salle rouge du centre socioculturel avec démontage et évacuation de l'ancien système, modification du câblage, fourniture et pose de lampes LED et d'un driver au tarif de 8 500 € HT soit 10 200,00 € TTC.
- **Décision n° 17/2025 du 24 novembre 2025** : Validation du marché pour les assurances de la commune avec GROUPAMA pour le lot 1 – Dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle au tarif de 24 994,12 € TTC pour l'année 2026 ; avec WTW pour le lot 2 – Obligations statutaires avec un taux de cotisation de 6,94 € soit 43 045,92 € pour l'année 2026 pour les agents CNRACL et un taux de 1,80 % soit 571,34 € TTC pour l'année 2026 pour les agents IRCANTEC ; Conclusion d'un marché sans publicité pour le lot 3 – Flotte automobile et auto-mission.

1 – Concernant la création de postes pour avancement de grade, à l'unanimité,

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026 sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de chargée d'urbanisme,
- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026 sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent spécialisé des écoles maternelles,
- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 (charges de personnel) du budget de l'année 2026 et des suivantes ;
- **DE METTRE** à jour le tableau des effectifs.

2 – Concernant les admissions en non-valeur, à l'unanimité,

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances pour un montant total de 6 761,59 €, en raison de leur irrécouvrabilité constatée par le comptable public ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 6 761,59 € afin de comptabiliser le passage des créances en non-valeur, les crédits seront prévus au budget par décision modificative.

3 – Concernant l'ajustement des provisions, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** la reprise de la dépréciation des créances à hauteur de 615 €. Les crédits seront prévus au budget ;
- **D'AUTORISER** l'émission d'un titre d'ordre mixte au compte 7817 (reprise sur dépréciation des actifs circulants) pour un montant de 615 €.

4 – Concernant la décision modificative du budget n° 2/2025, par 13 voix pour, trois abstentions (M. Roberto ERNESTI, M. Romain LOSA et M. Christophe PREVOST) et deux voix contre (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et M. Hubert PAYEN),

- **D'AUTORISER** les modifications du budget en section de fonctionnement équilibrées à 10 000 €.

5 – Concernant la subvention à l'Amicale du personnel, à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'Amicale du Personnel pour l'année 2025.

6 – Concernant les ouvertures de crédits d'investissement par anticipation pour l'année 2026, par 13 voix pour, une abstention (M. Christophe PREVOST) et quatre voix contre (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Hubert PAYEN, M. Roberto ERNESTI et M. Romain LOSA),

- **D'AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement pour un montant total de 200 000 € afin de faire face aux dépenses de début d'année, sans prévision particulière, et selon les montants et affectations suivants :

Chapitres	Articles	Libellés	Montants
204	2046	Attributions de compensations d'investissement	24 000 €
107	2313	Travaux à l'école	25 000 €
20	2031	Immobilisations incorporelles	8 000 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	50 000 €
23	2313	Travaux sur bâtiments	50 000 €
23	2315	Travaux sur réseaux	43 000 €
		TOTAL	200 000 €

7 – Concernant la cession d'une parcelle communale cadastrée section 9 n° 532, située rue des Terres Rouges

- **Le point est ajourné.**

8 – Concernant la validation de la convention territoriale globale – CTG – de services aux familles 2026-2030, par 14 voix pour et quatre abstentions (M. Michel FROTTIER, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Hubert PAYEN et M. Roberto ERNESTI),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale, conjointement avec la caisse d'allocation de la Moselle, la Métropole de Metz et l'ensemble des communes de la Métropole.

Divers :

- **DE REPENDRE** oralement aux questions écrites.

La séance est levée à 21 heures et 09 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 17 décembre 2025

Le Maire
Franck OSSWALD

